



Réseau vignobles et cépages rares

M4

Méthode

Demande d'inscription au catalogue officiel d'un cépage autochtone

Résultats attendus :

- *L'autorisation de replanter un cépage autochtone, le Mornen Noir, en vue de commercialiser le vin qui en est issu.*

Quoi ?

Demande d'inscription au catalogue officiel des variétés de plantes cultivées en France, d'un ancien cépage autochtone, le Mornen Noir, possédant une bibliographie suffisamment documentée.

Comment ?

- Identification puis prise de contact avec des vigneronns possédant des souches du cépage concerné, encore en production.
- Identification des souches du cépage et marquage des ceps en période de pré-vendanges. Etablissement d'un plan précis des parcelles pour repérer chaque cep sélectionné.
- Vérification de l'état sanitaire du matériel végétal identifié par la pratique de tests pour les 2 principales viroses que sont le court-noué et l'enroulement (au minimum ArMV + GFLV pour le court noué et sérotypes 1 et 3 pour l'enroulement) :
 - Prélèvement de bois de taille en fin d'hiver,
 - Envoi des échantillons pour analyse à l'Institut Français de la Vigne et du Vin.
- Contact avec le responsable du pôle Animation – Appui aux filières de FranceAgrimer en Rhône-Alpes.
- Demande officielle d'inscription à FranceAgrimer :
 - cosignée par l'Association pour la Restauration et le Développement du Vignoble des Coteaux du Gier et les professionnels (Syndicat de Vin de Pays des Collines Rhodaniennes),
 - accompagnée d'un dossier argumentaire (historique, antériorité, intérêt économique et parcelles encore en production).
- Dépôt du formulaire type d'inscription auprès du Comité Technique Permanent de la Sélection des plantes cultivées avant le 15 novembre de l'année en cours.
- Accueil d'un visite d'expertise du CTPS en août de l'année suivante pour confirmer l'identification du matériel végétal d'origine.

Avec qui ?

Association pour la restauration et le Développement du Vignoble des Coteaux du Gier pour le portage du dossier.

Syndicat de Vin de Pays des Collines Rhodaniennes pour appuyer la demande d'inscription.

FranceAgrimer et le Comité Technique Permanent de la Sélection des plantes cultivées pour les aspects administratifs et techniques.

Facteurs de réussite :

- Réalisation d'une étude bibliographique conséquente sur l'antériorité du cépage.
- S'assurer de la nature et de la qualité sanitaire du matériel végétal disponible en amont de la visite du CTPS.
- S'assurer du soutien de la profession.

Association pour la
Restauration et le
Développement du
Vignoble des coteaux du
Gier (ARDVCG),
2 rue Pierre Mussieux
42800 Tartaras

☎ Anne Déplaudé

☎ 04 77 75 91 20

✉ ardvcg.asso@voila.fr

Rhône-Alpes

